



RAPPEL

Equipes mixtes dans les épreuves nationales par étapes - Rappel de la réglementation

Le Conseil d'Administration de la FFC des 24 et 25 mai 2008, a décidé la création d'équipes mixtes de clubs dans les épreuves départementales, régionales et nationales (Juniors, Dames et Amateurs) **par étapes**, avec application à partir de 2009.

Cette décision a été assortie de plusieurs conditions règlementaires qui aujourd'hui semblent avoir été négligées, voire oubliées par certains.

Nous vous rappelons ci-dessous, les conditions règlementaires à remplir pour la formation de ces équipes mixtes de clubs :

- 1) **Associations de licencié(e)s issu(e)s de deux clubs au maximum.**
- 2) **Port d'un maillot neutre sur lequel pourra figurer les inscriptions déclarées sur les maillots des clubs respectifs des licencié(e)s.**
- 3) **Ces structures ne pourront en aucun cas faire appel à des coureurs d'équipes déjà admises dans l'épreuve (club, sélection départementale ou régionale, selon la catégorie de l'épreuve).**
- 4) **L'appellation de l'équipe devra reprendre le nom des deux clubs concernés.**